

sant le mérite de son clergé, qu'il désirait que l'esprit de ce digne ecclésiastique, passât dans tous les prêtres de son diocèse, et avec une humilité qui produisit une vive édification, il a déclaré qu'il souhaitait d'en être lui-même pénétré. Pour justifier ce sentiment, il a rappelé les vertus sacerdotales de M. Gendron, surtout sa régularité et sa piété. Après l'avoir donné pour exemple à ses prêtres, s'adressant aux ecclésiastiques du séminaire, il leur a dit qu'il avait présumé aux mérites qui ont si bien rempli sa carrière sacerdotale, par l'accomplissement de tous ses devoirs dans sa cléricature ecclésiastique. Il fit remonter plus haut encore la source des grâces dont il a senti en lui l'efficacité sanctifiante ; il la trouva dans ces qualités qui l'avaient rendu pendant son cours d'études, le modèle des élèves de l'institution, et il ajouta que les vertus de l'écolier n'étaient que le développement de la piété et de la docilité de l'enfant sous le regard maternel.

Cette allocution funèbre a produit une impression profonde sur l'auditoire, qui a partagé l'émotion de l'éloquent prélat. Le souvenir qui en sera conservé, sera le monument le plus glorieux élevé à celui, dont le séminaire de cette ville et le clergé de ce diocèse déplorent si vivement la perte.